

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 13 octobre 2006

**En exercice : ...35**  
**Présents : .....31**  
**Titulaires : .....30**  
**Suppléants : .....1**  
**Pouvoirs : .....1**  
**Absents : .....4**

Convocation adressée à chaque délégué et suppléant le 04 octobre 2006 pour la session ordinaire du vendredi 13 octobre 2006.

L'an deux mil six, le vendredi 13 octobre 2006, à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la Salle Polyvalente de Miellin, sous la Présidence de M. CUYNET Daniel, Président,

### Etaient Présents:

- Monsieur CUYNET Daniel, Président, Mrs DAGUE Alain, LINDER Paul, Vice-présidents, Mr BEURIER Patrice, Mme LAMBOLEY Marie-Louise, Mrs SEGUIN Michel, NOEL Rémy, Mmes JEANBLANC Odile, VALDENNAIRE Sylviane, Mrs CARDOT Maurice, M. CLAUDEL Hubert GUERRE Christian, BRULTEY Roger, Mmes GRANDGIRARD Janine, DAVIOT Rose-Marie, FRESLIER Marie-Claire, Mrs CHATELOT Henri, PINOT Régis, Mmes MAIROT Marie-Ange, POULMAR Gilberte, M. TACHET Jean-Claude, Mrs TOILLON Gérard, BERTRAND Yves, LANDRY-CHAPITEY Maurice, GILLET Denis, HENNEQUIN Michel, Mme GATSCHINE -HENNEQUIN Marie, Mrs GRANDMOUGIN Jean-Pierre, MOUGENOT Bernard, SAINTIGNY Henri

### Absents représentés par délégués suppléants :

- M. VUILLAUME Michel qui donne pouvoir à M. GRANDGIRARD Michel

### Absents :

- M. PERNOT Jean- M. GROSJEAN Stéphane, M. LALLOZ Jacques, BRESSON Michel

Madame GATSCHINE-HENNEQUIN Marie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les Membres du Conseil Communautaire. Il rappelle en préambule que la réunion d'information sur les cartes communales se tiendra le mardi 24 octobre à 14h30 à la mairie de Melisey.

## REOUVERTURE POINTS DE VUE

Dans le cadre du Plan Paysage et dans le souci de valoriser un certain nombre de points de vue situés le long ou à proximité des sentiers de randonnée, la C.C.H.V.O., suite à l'avant-projet réalisé par la M.N.V.S., a retenu 7 sites dont 4 (Côte 820 à Servance, le Roc du Plainet à FRESSE, le Mont de Vannes à Saint-Barthélémy et la Vierge des Neiges à Haut du Them) avec l'accord des propriétaires feraient l'objet de divers aménagements. Les trois autres ne nécessitant pas de travaux immédiats et sous réserve de l'accord des propriétaires seront étudiés ultérieurement. Le Conseil Communautaire sollicite le Département à hauteur de 25% soit 5 000 € pour un montant prévisionnel de travaux s'élevant à 20 000 €.

## ANIMATION PLAN PAYSAGE

La phase diagnostic a démarré en septembre. Parallèlement, il faut réfléchir aux actions qui

pourraient être entreprises dès l'an prochain. Dans ce cadre, il convient de solliciter le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges pour demander l'inscription de ces actions dans le programme 2007. Cela permettrait d'obtenir un financement qui couvrirait la réalisation de deux actions. La première, entreprise par la Maison de la Nature, serait une série d'animations en milieu scolaire, une exposition ainsi qu'une sortie grand public. La seconde serait une participation de la chambre d'agriculture dans la sensibilisation du monde agricole au Plan Paysage et la démonstration de sites pilote.

Le Conseil Communautaire sollicite le P.N.R.B.V. pour que soient prises en compte dans leur programme 2007 les deux actions précitées.

### **SPANC : CREATION DU SERVICE**

Dans le cadre du PGD (Axe IV : Préserver et valoriser un environnement de qualité), la création du SPANC figure dans les projets de développement de la C.C.H.V.O. Ce service serait chargé d'effectuer des contrôles sur les installations ANC : le contrôle du neuf et le contrôle de l'existant. A ces contrôles s'ajouterait la prise en charge de l'entretien des vidanges des fosses. Le service serait créé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Le Conseil Communautaire décide de créer le SPANC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et d'établir le principe de l'établissement des redevances dues par les usagers du SPANC.

### **CREATION DU POSTE DE TECHNICIEN SPANC**

En parallèle à la création du SPANC, il convient de procéder à l'embauche d'un technicien chargé de faire fonctionner le service. Le technicien aurait un statut de technicien supérieur territorial. Son profil serait celui d'un technicien de l'eau (BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau par exemple). Sa charge sera d'effectuer les contrôles du neuf et de l'existant mais aussi de gérer la compétence entretien.

Le Conseil Communautaire décide de la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au tableau des effectifs de la communauté de communes d'un emploi permanent de Technicien Supérieur Territorial à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des Techniciens Supérieurs Territoriaux. Il précise également que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2007 et que M. le Président est chargé du recrutement.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU (SPANC)**

La création du SPANC nécessite des investissements non négligeables. Pour favoriser la mise en place de ces services, l'Agence de l'Eau propose d'aider les EPCI volontaires. Elle finance le service la première année à hauteur de 40 % dans la limite de 24 000 € pour l'investissement et 56 000 € pour le fonctionnement.

Le Conseil Communautaire sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 40 % sur les dépenses suivantes :

- 24 000 € en investissement (ordinateur, bureau, véhicule...)
- 45 000 € en fonctionnement destinés à couvrir les dépenses de la première année (poste de technicien, frais de déplacement...)

### **TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF**

Le Président informe le Conseil Communautaire que suite à l'exercice des nouvelles compétences, le temps de travail de l'agent administratif (20 heures par semaine) s'avère insuffisant et qu'il y aurait lieu de créer un poste à temps plein. En effet, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, va s'ajouter la gestion du SPANC en appui du technicien (facturation) mais également à court terme la gestion de l'Espace Public Numérique.

Le Conseil Communautaire décide la création au tableau des effectifs de la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2007 d'un Poste d'Adjoint Administratif à temps complet et la suppression du poste à temps non-complet.

### **DECISIONS MODIFICATIVES : SUBVENTIONS AUX CENTRES DE VACANCES**

Le président rappelle que le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer une subvention de 2€ par jour aux enfants résidant sur le territoire intercommunal qui ont fréquenté le CLSH de Servance et le centre des FRANCAS à Melisey. Le Conseil Communautaire décide d'effectuer les modifications suivantes :

- Article 6281 - CLSH de Servance : 1 590 €
- Article 6281 - Centre FRANCAS : 1 380 €

A prélever sur les dépenses imprévues au chapitre 022.

### **ANNULATIONS ET REDUCTIONS SUR FACTURES ORDURES MENAGERES**

Le Président, après avoir réuni les membres de la commission des ordures ménagères le 20 septembre dernier présente les demandes d'annulation (pour un montant total de 873 €) et de réduction (pour un montant total de 975 €) sur la facturation de la Redevance Ordures Ménagères 2006.

Le Conseil Communautaire accepte le total des annulations et réductions d'un montant total de 1 848 €.

### **REPRISE DE L'ANCIEN PHOTOCOPIEUR**

Le Président informe le Conseil Communautaire que dans le cadre du S.I.G., la C.C.H.V.O. s'est doté d'un nouveau système d'impression numérique KM 2050 auprès de la société S.V. Bureau. Cette société propose la reprise de l'ancien photocopieur KYOCERA KM 2030 au prix de 1 400 € H.T.

Le Conseil Communautaire accepte la proposition de reprise faite par S.V. Bureau et autorise le Président à émettre un titre de recette.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Ordures Ménagères (Situation au 30/09) : Le taux de recouvrement de la redevance Ordures Ménagères au 30 septembre 2006 est de 90,05 %.

Gymnase de Saint-Barthélemy : M. GONZALES nous a fait parvenir son étude. La C.C.H.V.O va rencontrer le conseil municipal de Saint-Barthélemy avant de présenter le projet à la commission Sport.

Mise en place du Site Internet : La société TOROP, basée à Vesoul, est venue faire une démonstration du logiciel de création et de mise à jour d'un site Internet le mercredi 11 octobre dans nos locaux.

S.I.G. : La Société Géosphère vient le vendredi 20 octobre faire une démonstration de son logiciel S.I.G. Géoconcept ainsi que du logiciel de consultation Intrageo dans nos locaux.

Vu le Président,

D. CUYNET